



Petite entreprise d'environnement

De l'or sous les déchets (publié sept.2015) A 25 ans, Antoine, ingénieur de formation décida de créer une entreprise dans le recyclage des déchets grâce à la mise au point d'une technologie permettant de les valoriser. Son capital était faible, il chercha alors des fonds auprès des banques mais surtout auprès des collectivités publiques qui furent sensibles à son implantation dans une région déshéritée du centre de la France. Antoine ouvrit sa première entreprise à la fin des années 90, puis une autre filiale et une maison mère. Antoine avait investi au départ 40 000 € et dans le courant des années 2000, en association avec son épouse, il remittra un capital de 58 000 €.

DE L'OR SOUS LES DÉCHETS

Et quelques quinze ans plus tard, Antoine était



à la tête d'un groupe, d'une centaine de salariés, dont le chiffre d'affaires se comptait en millions d'euros, dégagant des bénéfices substantiels. Pour un capital de 98 000 €, Antoine et sa femme percurent, sur les 10 dernières années, des dividendes d'un montant total de 2 millions € et devinrent propriétaires d'un patrimoine net professionnel de 8 millions € (après déduction des dettes). Certains diront qu'Antoine a mérité sa fortune, du fait de son talent. Seulement, les collectivités publiques y ont largement contribué par des subventions d'investissement, environ 2,5 millions € et par le biais de délégation de service public pour le ramassage des ordures, négociée certainement avec une bonne marge. Ne pourrait-on pas prévoir un remboursement des aides accordées, en cas de substantiels bénéfices ?

Historique

Création de la première entreprise

C'était à la fin des années 90, qu'Antoine créa sa première société « Recycl Déchets », en apportant un capital de 40 000 €, il acheta un camion pour faire la collecte des déchets. Il mit au point une technologie permettant de valoriser près de la moitié des déchets collectés. Avec un tel atout environnemental, il put faire le tour des institutions publiques, collectivités, ministère ... et obtint des résultats très conséquents. Peu à peu, les collectivités locales lui confièrent le ramassage des poubelles sous forme de délégation de service public, puis il obtint des subventions.

L'activité dégagait très vite des bénéfices, il en réinvestissait une partie et l'autre partie servait à rémunérer son capital, avec des dividendes qui s'ajoutaient à la rémunération de son travail.

Constitution d'un Groupe

Au milieu des années 2000, s'associant avec un autre partenaire, il créa une deuxième entreprise, avec un capital de 8000 €. Recycl Industriel se spécialisa dans le traitement des déchets industriels.

Antoine commença alors à vouloir jouer dans la cour des grands, il créa une holding « Recycl Holding », et ainsi 10 ans après le démarrage, il était à la tête d'un petit groupe. Cette holding, il la partagea avec Sandrine, sa femme et le capital apporté fut de 50 000 €. Pour étoffer son groupe, il créa aussi deux sociétés civiles immobilières.

Antoine et Sandrine furent salariés dans la holding. Plus tard, une nouvelle société fut créée spécialisée dans les études et

l'ingénierie.

Données financières actuelles

En 2013, Antoine était à la tête d'un groupe, d'une centaine de salariés, dont le chiffre d'affaires se comptait en millions d'euros, dégagant des bénéfices substantiels et la renommée d'Antoine et de son groupe franchit les frontières, on venait le consulter de loin.

Mais surtout sa fortune était faite,

Pour une mise de fond de 98 000 € (40 000 € pour Recycl déchets, 8000 € pour Recycl industriels et 50 000 € pour Recycl Holding), Antoine et sa femme perçurent, sur les 10 dernières années, des dividendes d'un montant total de 2 millions € et devinrent propriétaires d'un patrimoine professionnel de 8 millions € (hors dettes).

Et on peut, donc, imaginer que des grands groupes tel Veolia environnement viendront un jour lui racheter son petit groupe, au prix fort, de 10 à 15 millions € (une année de chiffre d'affaires), la plus value réalisée pour les 98 000 € investis donne le tournis.

Analyse critique des fondements de la richesse

La fortune d'Antoine n'est pas liée à sa seule idée de génie mais surtout sur aux deux piliers, bénéfice et subvention de la collectivité.

Les bénéfices dégagés : sur les 10 dernières années, les résultats cumulés du groupe sont de 6,9 millions € et après prélèvement de dividendes, il reste 4,9 millions

Les subventions d'investissements : un montant d'environ 2,5 millions € depuis la création

La fortune d'Antoine s'est ainsi bâtie en partie au détriment de la collectivité : les missions de services publics lui ont permis de dégager des bénéfices et les subventions ont financé son patrimoine.

Un contrôle de l'utilisation des fonds publics paraît indispensable, car le chantage à l'emploi ne suffit pas à tout justifier. Pourquoi ne pas prévoir des remboursements en cas de distribution de dividendes supérieurs au capital investi ?

Quant à la politique sociale, elle paraît être a minima : sur les 2 entreprises de recyclage, la moyenne mensuelle brute des salaires est de 2200 €, ce qui laisse supposer que beaucoup de salaires tournent autour du SMIC.

En outre, malgré l'effectif dépassant largement les 50 salariés pour les 2 entreprises de recyclage, il n'y a pas de comité d'entreprise. En effet lorsque des entreprises constituent une unité économique et sociale (même dirigeant et même activité) dépassant les 50 salariés, un comité d'entreprise peut être créé, Antoine ne l'a pas fait et donc on peut déduire que sa fibre sociale se limite à de beaux discours.

Si, du fait du caractère très individuel de ce groupe, les noms des personnes et des sociétés ont été changés, toute ressemblance avec une entreprise existante n'aura rien de fortuit !

Sources

- Comptes financiers des 3 sociétés cités sous un autre nom
- Articles de presse

URL de l'article : <https://www.cuisinedespateurs.com/petite-entreprise-environnement/>